AR PREFECTURE

063-216301424-20200909-09_09_2020_42-DE Regu le 17/09/2020

DE 09-09-2020-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 9 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le premier septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

<u>Présents</u>: M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse.

Absent représenté :

Absent:

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet: TRAVAUX SALLE DE CLASSE

Vu les mesures prises dans la lutte contre la propagation de la Covid 19, et notamment en matière de nettoiement du plancher de la salle de classe et de la salle annexe,

Considérant que ces mesures nécessitent la vitrification du plancher de ces deux salles, Vu la consultation faite auprès des entreprises spécialisées, il a été retenu l'entreprise BATAGLIA.

Vu la nature des travaux, et la possibilité de grouper ces travaux avec des travaux d'accessibilité (interphone reliant l'extérieur à la salle de classe), il est possible de demander la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de confier les travaux de ponçage et de vitrification à l'entreprise BATAGLIA pour un montant de 3 888 € T.T.C., et de déposer une demande auprès des services de l'Etat pour la DETR.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus, Au registre sont les signatures,



063-216301424-20200909-09_09_2020_43-DE Regu le 17/09/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 9 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le premier septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

<u>Présents</u>: M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse.

Absent représenté :

Absent:

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet: GESTION DES « BIENS SANS MAÎTRES »

M. Pierre FAURE, 3^{ème} adjoint rapporte les conclusions de la commission forêt réunie le 4 septembre 2020 en mairie.

Parcelles AD 43 et AD 69, situées au communaux de la Foresterie.

Après consultation des offres des différents acheteurs consultés, la commission forêt propose de retenir l'offre de la scierie Philippon : 14 000 € pour l'achat en bloc des bois en place sur ces 2 parcelles,

Parcelles AB56, 58 et (61), situées à Roure

Au vu de la configuration de ces parcelles (petite taille, difficultés d'accès,) et après examen des différentes évaluations, la commission propose que ces 3 parcelles soient mises) à la vente, sol et bois, en un seul lot au prix de 1800 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Valide les propositions de la commission forêt,
- Décide de donner priorité aux propriétaires riverains qui seront informés par courrier

Certifiée exécutoire compte tenu		
De la réception en		
Sous-Préfecture le		
De la publication le		

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus, Au registre sont les signatures,

> Pour common forme, Christian HEUX

AR PREFECTURE

063-216301424-20200909-09_09_2020_44-DE

Regu le 11/09/2020

DE 08-07-2020-44

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHANDELYS

Séance du 9 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le neuf du mois de septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le premier septembre s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire

<u>Présents</u>: M. BREUER Cees, Mme CLAUDE Nathalie, Mme DEIJN Mélanie, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN LEBOURG Romuald, M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme ROBICHON Maryse.

Absent représenté :

Absent:

Madame Nathalie CLAUDE a été désignée comme secrétaire

Objet : CONTRAT DE LOCATION GERANCE DU RELAIS DE LA FONTAINE

Vu les incertitudes sur la sécurité du Relais de la Fontaine, Etablissement recevant du public de 5ème catégorie, avec accueil de nuit,

Vu les incertitudes sur la poursuite de l'activité de cet établissement, au regard des conclusions des différents bureaux d'étude et de contrôle chargés de la reprise de sa mise en conformité.

Vu les délais nécessaires à la réalisation de travaux qui pourraient être prescrits dans ce cadre.

Vu les délais d'instruction du dossier à réaliser en vue du passage de la commission de sécurité et dans l'attente de son avis,

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une abstention, le Conseil municipal décide de ne pas reconduire le contrat de location-gérance signé le 20 décembre 2015 entre Madame Lods Frédérique, épouse Otmani et la commune d'Echandelys, représentée à l'acte par son maire en exercice, Mme Michelle Dutour.

Conformément à l'article relatif à la durée de ce contrat (cf. page5), Madame Otmani Frédérique sera informée de cette décision par lettre recommandée avec accusé de

AR PREFECTURE

063-216301424-20200909-09_09_2020_44-DE

Regu le 11/09/2020

réception, 3 mois avant la date d'expiration de la location, soit avant le 19 septembre 2020 à minuit.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus, Au registre sont les signatures,

> Pour copie conforme, Christian HEUX

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en

Sous-Préfecture le

De la publication le

(1.09.20)

11.09.2020

de-l